

2 Cahier des charges

2.1 Objet

Le nettoyage des gaines de ventilation aura aussi pour but de réduire la présence de poussières dans les conduits de ventilation.

La nécessité de nettoyage est reprise dans l'article **GC 18 du 14 août 1980**,

2.2 Description de l'environnement

Les prestations auront lieu sur le site de : ARSENAL DE BREST

2.3 Les prestations

Nos prestations comprennent :

- Toutes les tâches nécessaires pour la bonne exécution des travaux,
- Le nettoyage quotidien du chantier,
- Les moyens en matériels et en ressources humaines,
- Le dépoussiérage et la désinfection des différents réseaux de ventilation,
- Les contrôles qualité de nos prestations,

2.3.1 Contenu de la réglementation nettoyage

Dans le code des ERP de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, et 4^{ème} catégorie,

- ***Pendant la période de fonctionnement, le circuit d'extraction d'air vicié, de buées et de graisses doit être nettoyé en totalité, y compris les ventilateurs au moins une fois par an.***
- ***Les filtres doivent être nettoyés aussi souvent que nécessaire et, en tout cas, au minimum une fois par semaine.***

Les moyens d'intervention sont complétés par l'article **GC 14 du 14 août 1980**,

- ***Les conduits doivent être munis de trappes de visite d'au moins 3 décimètres carrés d'ouverture, éloignées d'axe en axe de 3 mètres au plus, avec une trappe à chaque changement de direction de plus de 30°, et une à la base de toute partie verticale du conduit munie d'un réceptacle de résidus.***

ASPECT REGLEMENTAIRE DES RESEAUX AERAIQUES

Art R 232 – 5 à l'article R 232 – 5 – 14

2.3.2 Caractéristiques techniques des éléments à traiter

Arsenal de Brest

BATTERIE 7 – Centre Entraînement AB

Entre caserne pompier et porte 4 pompes

**Attention à la planification, souvent 1 équipage sur 2 absent, difficulté à avoir les clés
A valider par DES en amont de la planification**

Gaine accès compliqué

RDC

29 bouches d'extraction d125, ou grille400x100, ou d500

29 bouches de soufflage d125, ou grille400x100, ou d500

1 réseau de gaine en faux plafond extraction = 60 ml

1 réseaux de gaines en faux plafond soufflage = 110 ml

1 réseau Vmc sanitaire = 50 ml

1er étage

21 bouches d'extraction d125, ou grille400x100, ou d500

28 bouches de soufflage d125, ou grille400x100, ou d500

1 réseau de gaine en faux plafond extraction = 230 ml

1 réseaux de gaines en faux plafond soufflage = 210 ml

1 réseau Vmc sanitaire = 85 ml

Local technique RDC galerie ouest G03

1 caisson extraction vmc sanitaire

1 caisson extraction

+20 ml de gaine rejet + 2 grilles 1000x1000

Local technique RDC C02

1 CTA

Réseau air neuf : 40 ml + 1 grilles 2000x1000

trappes de visite à prévoir

réseau extraction : 20 trappes

réseau soufflage : 21 trappes

réseau sanitaires : 10 trappes air

neuf : 4 trappes

Au total

107 bouches d125, ou grille400x100, ou d500

805 ml de gaines tous types confondus

55 trappes de visite à prévoir

2 Caissons extraction

1 CTA

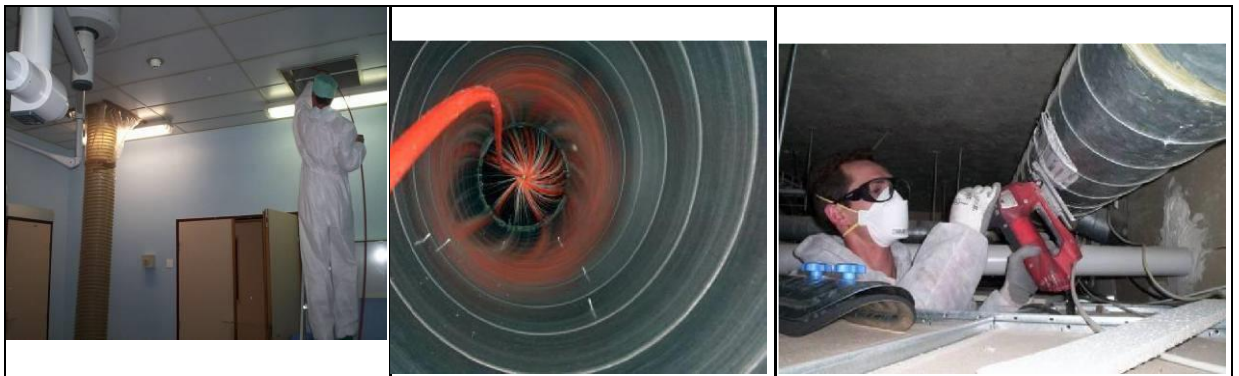
3 grosses grilles rejet/air neuf

2.4 Méthodologies utilisées

2.4.1 Dépoussiérage des réseaux

Dépoussiérage des gaines d'extraction

- Ouverture et ou découpe des trappes de visite existantes,
- Dépoussiérage des gaines d'extraction,
 - Dépoussiérage par aspiration et brosse mécanique des gaines rigides
 - Pour les gaines souples en aluminium ou PVC, seul le départ de gaine, sur 1 mètre, sera dépoussiéré (afin d'éviter de déchirer les gaines), **Dans les autres cas de figure, si présence de graisse :**
 - Pulvérisation d'un détergent alcalin dans les conduits à traiter,
 - Nettoyage et rinçage à l'eau chaude surpressée des installations,



Bouches et gaines :

- Dépose des bouches et grilles
- Nettoyage par trempage dans une solution INDAL MAT diluée à 10%
- Rinçage des bouches à l'eau clair
- Dépoussiérage des départs de gaines par aspiro-brossage
- Désinfection des départs de gaines, des bouches, grilles et diffuseurs par pulvérisation d'un désinfectant à large spectre (bactéricide, Fongicide, Virucide, Sporicide) PUROGERM HM4.
- Reprise des bouches et grilles

CTA :

- Dépose des carters de protection pour accéder à l'intérieur des centrales
- Dépose de la filtration existante
- Nettoyage par aspiration des dépôts
- Pulvérisation d'un détergent alcalin sur les différents éléments de la centrale □ Pulvérisation et essuyage à l'aide d'un désinfectant de surface à large spectre des parois et éléments internes de la centrale (désinfectant à large spectre (bactéricide, Fongicide, Virucide, Sporicide) PUROGERM HM4)
- Remontage des éléments déposés

Dépoussiérage des réseaux de soufflage

- Repérage de la configuration des lieux (chambre, bureau, annexe) □ Prise en compte des consignes particulières (ordre d'intervention, etc.)
- Protection des sols (en fonction des services) et mise en place des moyens élévateurs
- Dépose partielle des faux plafonds (si nécessaire)
- Dépose des calorifuges (si nécessaire et existant)
- Mise en place des trappes de visite comme l'exige la réglementation □ Mise en dépression du réseau de gaine soit :
- Par connexion d'une centrale d'aspiration mobile munie de deux à trois étages de filtration.
- Par le système d'extraction de votre site (si possible)
- Par connexion d'un ventilateur centrifuge permettant la mise en œuvre de débit beaucoup plus important
- Dépoussiérage des gaines de ventilation :
- Par aspiro brossage mécanique des gaines rigides rectangulaire de grande section. □ Par roto brossage des gaines circulaires, oblong et flexible alu semi rigide.



Trappes de visite

- Nous procéderons à la pose de trappes de visite, suivant la réglementation, sur les réseaux qui le nécessitent.
- Ces trappes seront facturées selon le tarif unitaire indiqué dans le tableau de prix.

2.5 Moyens mis en œuvre

2.5.1 A la charge du client

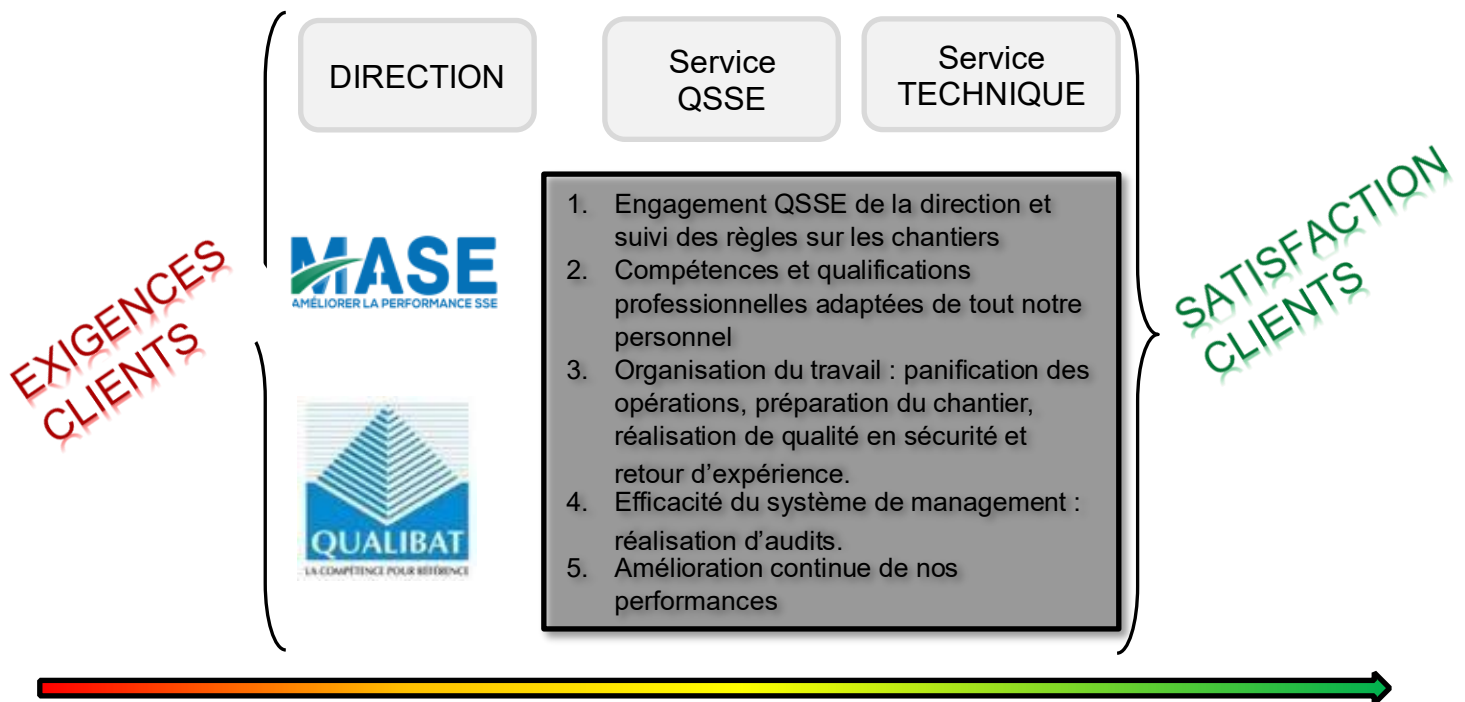
- Les autorisations de travail éventuellement nécessaire,
- La consignation des installations,
- Les énergies nécessaires aux travaux : eau, électricité, air, □ Le traitement et la fourniture des fûts pour les déchets.

2.5.2 A la charge d'Hygiène Environnement

- Notre prestation comprendra tous les outillages, produits et consommables, moyens de manutention, dispositifs de sécurité pour la réalisation des prestations.
- Nos équipes d'intervention disposent d'un téléphone mobile et sont donc joignables à n'importe quel moment.

Certifiée MASE depuis 2018, Hygiène Environnement est l'une des premières entreprises de son secteur à obtenir cette certification. La mise en application quotidienne d'une organisation commune

2.6 Engagement QSSE (Qualité Santé Sécurité Environnement)



2.6.1 Certification MASE

et d'actions de prévention nous permet une amélioration de nos performances en matière de Santé, de Sécurité et d'Environnement.

Le système de management **MASE** a pour objectif l'amélioration permanente et continue des performances SSE des entreprises.

Le référentiel MASE permet de mettre en œuvre un système de management SSE structuré en 5 axes : Engagement de la direction – Compétences et qualifications professionnelles – Organisation du travail – Efficacité du système de management – Amélioration continue.

Notre objectif est de mutualiser nos expériences pour maîtriser les risques de nos activités. Pour nos clients, nous réalisons chaque jour un travail de qualité en toute sécurité.

Tous les salariés HEB sont concernés par cette démarche QSSE et par conséquent la mettent en œuvre sur les chantiers. L'application des règles est contrôlée et dirigée par les responsables affaires, technique et QSE. Les suivis documentaires « QSSE », plan de prévention, formations et titres d'habilitations sont dirigés par notre responsable QSE.

□ **Certification QUALIBAT**

Certifié QUALIBAT 5453 depuis 2015, nous mettons tout en œuvre d'un point de vue organisationnel, structurel et formel pour satisfaire les exigences de nos clients. Notre certificat QUALIBAT concerne le diagnostic, nettoyage et décontamination des réseaux aérauliques technicité supérieur.

2.6.2 Plan de prévention

Un plan de prévention sera établi conjointement avant le démarrage des travaux,

Toutes les personnes pouvant être amenées à intervenir sur le site seront informées du contenu de ce plan de prévention.

2.6.3 Habilitations et formations de nos techniciens

Les techniciens intervenants ont été formés à nos méthodologies et par conséquent disposent des compétences, qualifications, et formations requises pour réaliser ce type de prestation. Les attestations sont disponibles auprès de notre service QSE.

2.6.4 Produits utilisés (FDS :fiche de données de sécurité)

Les FDS disponibles à la demande dans les camions des techniciens et par mail auprès du responsable QSE responsable-qse@hygiene-environnement.fr

2.6.5 Planification des interventions

L'intervention sera planifiée conjointement en tenant compte des impératifs d'exploitation ou de production de chacun.

La date retenue vous sera confirmée par écrit au moins 48 heures avant le démarrage des travaux.

2.6.6 Contrôle des prestations

Toutes nos prestations font l'objet d'auto contrôles qualité, réalisé par notre Service « Qualité/Contrôle », qui édite une fiche par prestation ou par installation, et qui vous est ensuite remise avec notre rapport d'intervention.

2.6.7 Conditions de réception des travaux

La réception des travaux se fera conjointement avec vos services